

laïques. L'idée de soutenir ainsi la cause catholique n'a pas manqué d'être recommandée et employée par Nos prédécesseurs; ils l'ont même réalisée quand, au milieu des circonstances les plus terribles pour l'Eglise et l'humanité, ils faisaient instamment appel à toutes les bonnes volontés, suppliant tous les fidèles de combattre le bon combat, sous la direction de leurs évêques, et de se dévouer dans la mesure de leurs moyens au salut éternel du prochain.

Pie XI et l'Action catholique

Nous-même, dès les débuts de Notre pontificat, Nous n'avons pas apporté une moindre sollicitude à promouvoir l'Action catholique. Déjà dans l'encyclique "Ubi arcano", Nous affirmons clairement qu'elle ne peut être aucunement séparée du ministère pastoral et de la vie chrétienne; depuis, en plusieurs occasions, Nous en avons défini avec toujours plus de soin la nature et les buts. Ceux-ci, à les bien considérer, montrent que l'Action catholique n'a d'autre fin qu'une participation des laïques à l'apostolat hiérarchique.

Nature et normes de l'Action catholique Apostolat religieux

L'Action catholique, en effet, ne consiste pas seulement à poursuivre pour chacun sa propre perfection chrétienne, bien que ce soit là le premier et le principal but; elle est encore un véritable apostolat auquel participent les catholiques de toutes les classes sociales, en venant s'unir par la pensée et par l'action aux centres de saine doctrine et de multiple activité sociale, centres légitimement constitués et recevant par conséquent l'assistance et l'appui de l'autorité des évêques. Ainsi groupée et rassemblée sous la direction de la hiérarchie ecclésiastique, qui lui donne le mot d'ordre, l'élite des catholiques reçoit par là même une vigoureuse impulsion. Ne différant pas de la divine mission confiée à l'Eglise et à son apostolat hiérarchique, cette Action catholique n'est pas d'ordre temporel, mais spirituel, ni d'ordre terrestre, mais divin, ni d'ordre politique, mais "religieux".

Action sociale

Pourtant, elle n'en doit pas moins, et à bon droit, s'appeler une action sociale; car elle a précisément pour but de propager le règne du Christ, et par cette propagation de procurer à la société le plus grand des biens, d'où découlent tous les autres biens, c'est-à-dire tous ceux qui regardent l'organisation d'une nation et qu'on qualifie de politiques, biens qui sont non pas la propriété personnelle des individus, mais l'apanage commun de tous les citoyens. Noble fin, que l'Action catholique peut et doit obtenir, si on obéit avec docilité aux lois de Dieu et de l'Eglise